



DEMANDE D'AUTORISATION D'AMARRAGE - ANNEE 2027

Période : Annuelle ☐ Temporaire ☐

NOM (*) **Prénom**

(*) Obligatoirement le nom du bénéficiaire de la place et de fait le propriétaire du bateau

Adresse Principale :

Code Postal Ville

 Domicile

 Portable

 Bureau

 E-mail

En cas de problèmes sur votre bateau

Personne à prévenir (autre que vous)

 domicile

NOM

 portable

CARACTERISTIQUES

*Bateau à moteur	*Voilier	*Barque
------------------	----------	---------

*Rayer les mentions inutiles

Nom de baptême

*Habitable **OUI** **NON**

Marque

Modèle

Matière

Immatriculation

Couleur coque

Pavillon

Moteur : hors-bord ☐ ou in-bord ☐

essence ☐ ou gaz-oil ☐

Puissance CV Tirant d'eau Poids du bateau

Longueur hors-tout m cm **Largeur** hors-tout m cm

Surface :

Le.....

Signature

Reçu le

INFORMATIONS IMPORTANTES

Demande d'une place d'amarrage :

Les demandes de place d'amarrage sont réalisées par le biais d'un formulaire disponible auprès de la Mairie, de la capitainerie et sur le site internet de la commune d'octobre à fin décembre pour l'année suivante. Elles sont enregistrées en mairie et présentées à la commission d'attribution pour autorisation.

Le formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- Titre de propriété au nom d'une personne physique ou d'une société pour les professionnels ;
- Original du certificat d'immatriculation pour les bateaux équipés d'un moteur d'une puissance réelle égale ou supérieure à 4,5 KW (+ de 6CV) ou dont la longueur est supérieure à 5 mètres et ou de l'acte de francisation du bateau concerné ;
- Attestation d'assurance à jour ;
- Le permis de navigation pour les bateaux à moteur de plus de 6 CV.
- Pour les professionnels, fournir le kbis et l'assurance RC

Lors de son enregistrement, la demande est datée. Elles ne sont valables que pour l'année en cours et doivent être renouvelées **avant le 31 décembre de chaque année.** Il n'existe pas de droit à renouvellement.

Les attributions sont faites dans la limite des places disponibles avec une priorité aux publiérains, aux bénéficiaires d'une résidence secondaire à Publier, dans l'ordre d'arrivée de la demande et/ou selon la taille de l'embarcation. Elles feront l'objet d'un arrêté individuel d'autorisation.

La redevance :

Elle doit parvenir au régisseur du port **avant le 31 mars.** Le non-paiement de la redevance après cette date entraînera l'annulation de l'autorisation. La place sera remise à disposition et réattribuée à une personne sur liste d'attente.

Liste d'attente :

Les demandes arrivées hors délai ou non satisfaites sont portées d'office sur une liste d'attente et traitées en fonction des places disponibles et/ou de la taille de l'embarcation.

Tarifs en vigueur sous réserve de modifications

Les droits de stationnement : la location d'un emplacement de stationnement est basée sur la surface de stationnement (surface hors tout de la coque : longueur x largeur, non compris toutes parties fixes telles que balcon, appareils, etc.)		
JOUR	Par jour	21,00 €
ANNEE	Le m2 à l'année	53,00 €
ANNEE	Catégorie socio-professionnelle	536,00 €
ANNEE	Pêcheurs professionnels	210,00 €
A LA SEMAINE	1 semaine	25 % du tarif au m2
	2 semaines	50 % du tarif au m2
	3 semaines	75 % du tarif au m2
MISE A L'EAU (ALLER – RETOUR)	FORFAIT	10 €
Au-delà de 3 semaines, le tarif annuel est appliqué		
A LA SEMAINE	Stationnement d'un véhicule, à la journée, si mise à l'eau du bateau	25,00 €
MOIS		80,00 €
BADGES D'ACCÈS	Perte ou détérioration	20,00 €